



La section FSU de l'Université du Mans présente des listes de candidats au Conseil d'administration afin de participer pleinement au débat démocratique et souhaite faire connaître à l'ensemble des collègues son analyse de la situation actuelle de Le Mans Université (LMU) ainsi que les revendications qu'elle entend porter pour améliorer les conditions d'emploi et de travail des agents, favoriser la réussite des étudiants, maintenir une recherche de qualité et défendre les intérêts de LMU dans un environnement local, régional et national en profonde mutation.

1. Un contexte induit par les réformes successives de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) doit faire face, depuis une quinzaine d'années et indépendamment des alternances politiques, à des mutations profondes qui ont dégradé progressivement les conditions d'emploi et de travail des agents. La loi LRU de 2007 voulue par Sarkozy, en imposant l'autonomie aux établissements, a conduit à fragiliser rapidement un grand nombre d'universités en raison de dotations budgétaires en-deçà de leurs besoins (ainsi notre établissement a enregistré, ces dernières années, une augmentation du nombre de postes de collègues partant en retraite gelés ou ATERisés, et un nombre de contractuels chez les BIATSS qui avoisine désormais les 40 %) ; la loi Fioraso de 2013, en imposant les fusions et les regroupements à marche forcée, a favorisé la concentration des moyens sur une quinzaine d'établissements au détriment des autres, participant ainsi à la dynamique de métropolisation.

Face à ces attaques, en concertation avec les organisations syndicales, LMU a réussi, malgré tout, à améliorer le régime indemnitaire des personnels BIATSS, a décidé la création d'un pôle Qualité de Vie au Travail et la mise en place d'un protocole d'évolution des rémunérations des contractuels. Cependant, son déficit récent a obligé LMU à rejoindre le groupe des universités soumises à des plans de retour à l'équilibre. Alors que le dynamisme de l'établissement et le sérieux de sa gestion sont reconnus par la tutelle elle-même, LMU est désormais confrontée au nouvel handicap qu'est le manque de moyens et se retrouve incapable de résoudre un nombre croissant de dysfonctionnements internes.

Aujourd'hui, avec la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) adoptée le 23 septembre à 71% des voix exprimées par moins de 12 % des députés à l'Assemblée Nationale, le gouvernement a choisi de passer à l'étape supérieure en accentuant fortement chacune des offensives déjà à l'œuvre. Cette loi va, en effet, conduire à :

- la remise en cause du statut d'enseignant-chercheur avec la suppression partielle de la procédure de qualification, avec la création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires sous forme de « tenure tracks » (titularisation conditionnelle) ;
- l'accentuation de la précarité pour les personnels BIATSS avec les CDI de chantier, n'ayant de CDI que le nom ;
- la généralisation de la recherche sur projets fléchés au détriment de financements récurrents pourtant seuls capables de garantir l'autonomie de la recherche.

La crise sanitaire liée au COVID a stoppé net la mobilisation contre la LPR, qui avait fédéré une grande majorité des personnels, lors notamment de la journée de mobilisation du 5 mars 2020. Ce nouveau contexte inattendu a aussi profondément changé notre quotidien et les interactions professionnelles (télétravail, réunions en visioconférence, enseignement à distance...), amplifié l'isolement et fragilisé les collectifs de travail.

2. L'attachement à des objectifs fondamentaux

Le développement de LMU répond au principe d'un aménagement équilibré du territoire qui s'oppose aux politiques de métropolisation à outrance, lesquelles contribuent à la désertification de parties de plus en plus importantes du pays. Notre territoire (départements 72, 53 et voisins) doit disposer d'une université de plein exercice avec des cursus complets adossés à des laboratoires dotés de moyens suffisants pour permettre au plus grand nombre d'accéder à des formations de l'ESR de qualité. C'est le vecteur indispensable de la démocratisation de l'ESR. Sans université proche, de nombreux jeunes renonceraient aux études supérieures. Renforcer l'attractivité de nos formations suppose un encadrement suffisant et stable en portant une attention particulière aux filières dites en tension comme les STAPS ou encore l'Informatique, la Biologie et le Droit. Les gels, l'ATERisation de postes et l'augmentation du nombre de CDD BIATSS et enseignants contrarient évidemment une telle volonté.

Le dynamisme des activités de recherche est également indispensable pour maintenir l'attractivité de l'établissement. Cela suppose que les laboratoires ne soient pas amputés, au fil des ans, d'une partie de leur effectif en raison de non-publications répétées de postes et que les moyens récurrents soient augmentés à la hauteur des besoins. Seule cette augmentation pourra contrecarrer la logique du financement sur contrats qui absorbe de plus en plus de temps et d'énergie au détriment de la recherche proprement dite.

Nous savons que la qualité des parcours dans une université dépend aussi de ce qui est proposé aux étudiants en termes d'offres culturelle et sportive, d'accompagnement social, de santé, d'orientation et de perspectives d'insertion professionnelle dans l'ESR. Il importe donc que l'ensemble des services concernés par la vie étudiante continuent de disposer de moyens suffisants pour la rendre la plus épanouissante possible.

Le déficit de postes d'enseignants, d'EC et de BIATSS est reconnu par la tutelle. Le volume d'heures complémentaires nécessaires et le taux très élevé d'agents contractuels chez les BIATSS traduisent de manière aiguë le manque de titulaires. La précarité commence à

s'installer sur le versant enseignement avec l'apparition de CDD dont le but est d'absorber d'importants volumes horaires et l'effet de multiplier les statuts, source d'inégalités. Il faut maintenir la demande de postes titulaires en rapport avec nos besoins et défendre une politique d'emploi qui permette de faire reculer l'épuisement professionnel.

Aussi, l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des personnels constitue pour la FSU le levier essentiel pour que les objectifs précédents restent atteignables et gardent du sens. La FSU restera très attentive à ces questions et à l'implication de la future équipe présidentielle et de la direction générale des services sur ces sujets.

3. Le futur de notre établissement

La ComUE UA/LMU, fortement induite par la dislocation de la ComUE UBL suscite de nombreuses interrogations. Outre répondre à la demande politique de regroupement des sites universitaires pour créer des mastodontes que nous avons déjà dénoncés plus haut, quelle est la réelle valeur ajoutée de cette ComUE ? Jusqu'où ira-t-elle ? Quel impact son fonctionnement aura-t-il sur le quotidien et les missions des personnels ? Tant d'autres questions se posent !

La FSU se félicite de voir que la plupart des amendements qu'elle a proposés, pour protéger les intérêts des 2 établissements et de leur personnel, ont été intégrés aux statuts (décisions prises en CA et en Sénat approuvées à la majorité des 2/3 après avis favorable des instances compétentes de chacune des 2 universités membres). Elle continuera d'être vigilante quant aux impacts négatifs d'un tel rapprochement.

Les Instituts Recherche-Formation-Innovation (IRFI), s'ils ont permis des synergies internes et de donner plus de visibilité à leurs thématiques, sont à des niveaux d'existence variés et présentent des formes diverses. Plusieurs questions importantes restent en suspens : à quel niveau du cursus la ligne de partage avec les UFR se situera-t-elle concrètement (avant ou après le master) ? Comment éviter que des EC ne désertent le 1er cycle au profit de l'institut ? Que deviendront les collègues et les laboratoires qui ne se reconnaîtront dans aucun institut ? Quelle place restera-t-il pour les UFR qui se verront amputées du R et d'une partie du F ? Continueront-elles d'être le cadre des échanges interdisciplinaires ? Toutes les questions concernant la structuration en instituts devront continuer à être débattues dans les instances représentatives des personnels. La FSU restera vigilante, comme à son habitude, au respect d'un fonctionnement démocratique et ouvert et veillera particulièrement à ce qu'il n'y ait pas de laissé-pour-compte.

La formation continue participe à un aménagement équilibré du territoire par la proposition de cursus complets aux salariés et demandeurs d'emploi avec une réponse de qualité et adaptée pour accompagner leur montée en compétences et favoriser leur employabilité. Elle répond au double enjeu de sécuriser les parcours personnels et professionnels des individus tout en répondant aux besoins importants du tissu économique local qui peine à recruter des profils expérimentés et compétents. A ce titre, la FSU souhaite que LMU devienne un acteur majeur de la formation tout au long de la vie en proposant un projet ambitieux de développement et en repositionnant clairement le pilotage de l'alternance.

La formation initiale en présentiel, menacée par la crise sanitaire, est seule garante de conditions d'études équitables pour tous les étudiants. Le ministère, pour faire face à l'augmentation des effectifs étudiants ces dernières années (environ 30 000/an) corrélée à la diminution du nombre d'emplois pérennes d'enseignants et enseignants-chercheurs, n'a comme unique solution la généralisation de l'enseignement à distance. Ainsi la FSU, fidèle à ses principes, s'opposera à tout projet qui conduirait à une dégradation inévitable des conditions d'accueil et de suivi des étudiants.

40 ans après sa création, la présence d'une université ne fait pas encore du Mans une ville universitaire. Cette réalité tient principalement à la localisation du campus, même si la desserte par le tramway a considérablement rapproché l'université du centre-ville et de la gare. La FSU soutient un projet qui consisterait à inscrire dans le centre-ville un lieu susceptible d'accueillir plusieurs dimensions (culture scientifique, espace de débat, formations...) et dans lequel l'université pourrait jouer un rôle moteur. Un tel projet favoriserait les synergies entre l'université et la cité et renforcerait l'attractivité des deux acteurs de manière convergente.

Pour se concrétiser de manière satisfaisante, il est déterminant que ces projets bénéficient de moyens adaptés, faute de quoi ils pourront être rapidement perçus comme des facteurs augmentant la charge de travail des personnels sans apporter de réelle plus-value à l'établissement. En ce sens, les élus FSU au Conseil d'administration enjoindront la présidence à interpeller les représentants de l'État et des collectivités locales (Le Mans Métropole, départements, région) afin qu'ils soutiennent l'établissement dans la réalisation de ses projets et de ses missions.

Grâce à votre soutien, la FSU continuera à défendre les conditions d'emploi et de travail, à veiller au respect du débat démocratique et à être force de propositions pour accompagner le développement de la formation et de la recherche dans une université accessible.

Elle restera mobilisée pour préserver toutes les disciplines présentes dans l'établissement et la liberté de recherche, pour encourager les initiatives individuelles, des jeunes en particulier, pour contribuer à la réorganisation des services de façon rationnelle.

Elle sera en première ligne pour combattre les mesures nationales ou locales qui remettraient en cause les conditions d'emploi de l'ensemble du personnel.